



**NOM – Prénom de l'élève** .....

**Classe** .....

**Date de naissance** \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ à .....

1- Autorisez-vous votre enfant à participer aux activités sportives dans le cadre de l'U. N. S. S. ?

OUI  NON  (1)

2- Si oui, veuillez répondre au questionnaire ci-dessous et prendre connaissance des dispositions réglementaires relatives à l'accompagnement des équipes lors des rencontres sportives sur des lieux extérieurs à l'établissement (2.2 ci-dessous).

- 2.1) Votre enfant, inscrit à l'U. N. S. S., pourra pratiquer l'ensemble des activités physiques, proposées par les professeurs d'E. P. S. A-t-il une contre-indication pour un sport ?..... lequel ?.....

**FURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE AUX SPORTS DE COMPETITION.**

- 2.2) L'autorisez-vous à quitter le Lycée, voire la ville d'Orthez, pour se rendre aux diverses rencontres sportives en bus, le Mercredi après-midi, accompagné par le professeur d'E. P. S. (circulaire ministérielle du 20 Mars 1969) et sous la responsabilité du chef d'Etablissement ?

OUI  NON  (1)

3- Participation aux frais de licence : 10€

LE CHEQUE EST A LIBELLER AU NOM DE L'A. S. LES GRIFFONS

**Les parents sont priés de signifier leur accord en portant ci-dessous la mention "Lu et Approuvé".**

A ....., le .....

*Signature des Parents,*

(1) Cocher la mention utile

**Pour toute activité et tout déplacement, votre enfant doit être assuré par vos soins. Veuillez nous préciser :**

> le Nom de la Compagnie d'assurances .....

> le N° de police .....

ASSOCIATION	COTISATION
MAISON DES LYCEENS	12.00 €
UNSS	10.00 €
<p>Le paiement de ces deux cotisations doit s'effectuer par chèques libellés d'une part à l'ordre de : « LA MAISON DU LYCEEN du LP Molière » et d'autre part à : « l'AS Les Griffons » (2 chèques distincts)</p>	

**Document ci-dessous à remettre si inscription à l'UNSS**

**Cotisations aux associations maison des lycéens et UNSS**

Ces deux associations permettent d'animer la vie de l'établissement aux différents moments de la semaine et de promouvoir des activités socioculturelles et sportives. Elles ne sont pas obligatoires mais conseillées.

**LA MAISON DES LYCEENS :**

La maison des lycéens permet de faire vivre l'espace foyer mais aussi d'organiser des animations ponctuelles, des sorties (patinoire, ski, karting, sorties basket au Palais des Sports à Pau ) L'adhésion à l'association (12€) permet de participer à ces animations et de bénéficier de tarifs intéressants sur l'ensemble des activités.

**UNSS :**

L'association sportive accueille les élèves le mercredi après-midi. Elle leur permet une pratique sportive adaptée à leurs goûts et à leur niveau de pratique. Outre les sports les plus répandus, comme les sports collectifs (basket, hand-ball, foot, rugby, volley), le badminton, le cross, l'athlétisme, l'association sportive permet la découverte d'activités comme le canoë-kayak, le Beach volley, le sandball (hand-ball sur le sable), la course d'orientation, le fitness et le ski. L'encadrement est assuré par les professeurs d'EPS du lycée. Les déplacements pour les rencontres s'effectuent en car.